

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

6 novembre 2014

Discours d'ouverture

Bill Matthews
Contrôleur général du Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Monsieur le Président, membres du Comité, bon après-midi.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir invité à prendre la parole devant ce comité afin de discuter des *Comptes publics du Canada de 2013-2014*.

Je suis heureux d'être ici à titre de contrôleur général du Canada.

Je suis accompagné de deux membres de mon personnel, M. Michel Vaillant, directeur exécutif par intérim, et Natalie Deschamps, analyste principale des politiques, qui font partie de la Comptabilité gouvernementale, Politique et Rapport.

M. Nick Leswick, directeur général des Politiques économiques et budgétaires de Finances Canada est aussi avec nous aujourd'hui.

Pour la 16^e année consécutive, le vérificateur général a exprimé une opinion sans réserve- que l'on appelle désormais une opinion non modifiée - à l'égard des états financiers du gouvernement du Canada.

Cela témoigne des normes élevées des états financiers consolidés et des rapports du gouvernement; le Canada peut être à juste titre fier de cette réalisation.

Je tiens à remercier le Bureau du vérificateur général des relations de travail professionnelles que nous continuons d'entretenir.

Les Comptes publics exposent les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice 2013-2014, qui s'est terminé le 31 mars 2014.

Ils font partie d'une série de rapports au Parlement et au public canadien qui fournissent de l'information sur l'état des finances du gouvernement.

J'aimerais souligner quelques éléments qui ont influé sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada au cours de l'année 2013-2014.

Le solde d'ouverture du déficit accumulé en 2012-2013 et en 2013-2014 a été redressé pour tenir compte de deux changements de méthode comptable, que le gouvernement a mis en œuvre en 2013-2014.

Le premier redressement a trait à un changement des normes comptables, qui a une incidence sur le traitement des primes et des escomptes provenant du rachat des Obligations d'épargne du Canada.

Ce changement a été appliqué de façon rétroactive à l'exercice 2012-2013, et à l'exercice 2013-2014, pour permettre la comparabilité des résultats entre les deux années.

Le résultat a été une augmentation de 5,7 milliards de dollars du solde d'ouverture du déficit accumulé au cours de l'exercice 2012-2013 et une diminution de 0,3 milliard de dollars du déficit annuel.

Le résultat pour l'exercice 2013-2014 a été une augmentation de 5,4 milliards de dollars du solde d'ouverture du déficit accumulé.

Le second redressement se rapporte à l'allocation du gouvernement pour les prêts du Programme de logement social administrés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Quelques-uns de ces prêts seront remboursés au moyen des futurs crédits fédéraux alloués à la SCHL.

Pendant l'exercice 2013-2014, le gouvernement a déterminé que l'allocation établie au cours des années précédentes n'était pas aussi globale qu'elle devrait l'être.

Le gouvernement a donc rajusté sa provision de moins-value en conséquence, ce qui a entraîné un redressement des soldes des années précédentes.

Cela a eu pour effet une augmentation de 1,8 milliard de dollars du solde d'ouverture du déficit accumulé pour l'exercice 2012-2013 et une diminution de 0,2 milliard de dollars du déficit annuel.

Pour l'exercice 2013-2014, le résultat a été une augmentation de 1,6 milliard de dollars du solde d'ouverture du déficit accumulé.

Monsieur le Président, nous avons un diaporama qui présente quelques-uns des principaux résultats financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014.

Nous pouvons passer en revue le diaporama ou, si vous préférez, nous pouvons simplement déposer le document et passer directement aux questions du Comité.

Monsieur le Président, nous sommes maintenant disposés à répondre aux questions du Comité des comptes publics du Canada.

Je vous remercie.